

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Janvier 2025

Référence
2025_02

Objet de la délibération
La Chapelle Montlinard : Demande de participation financière aux frais liés à l'entretien du cimetière

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
17/01/2025

Date d'affichage
17/01/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2025 et le 24 Janvier à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, Mme TRINQUET Simone, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROCCAROLINE, M. FOURMENTRAUX Yves, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas, Mme VANDENBUSSCHE Julie

Excusé(s) séance : M. CHANDAT David donne procuration à M. FOURMENTRAUX Yves, M. COGNOT Gérard donne procuration à Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

A été nommé(e) secrétaire : Mme BROCCAROLINE

Objet de la délibération : La Chapelle Montlinard : Demande de participation financière aux frais liés à l'entretien du cimetière

Madame La Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la convention signée entre la commune de La Chapelle Montlinard et la commune d'Argenvières (approuvée par délibération le 10 mars 2023), il convient de demander à la commune de La Chapelle Montlinard, pour l'entretien 2024 du cimetière, la participation financière annuelle calculée comme suit :

Entretien annuel: 113h30 effectuées par les agents municipaux d'Argenvières :

1 agent temps plein = 151.67 heures : Salaire + charges = 2755.00 € soit 18.16 € / heure

Coût 2024 : 113.50 x 18.16 = 2 061.16 € à partager entre les 2 communes soit : 1 030.58 € par commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame La Maire à émettre un titre de recette d'un montant de 1 030.58 € auprès de la Commune de La Chapelle Montlinard pour l'entretien 2024 du cimetière.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 28 Janvier 2025
La Maire
Francine MENARD

La Secrétaire de séance
Mme BROCCAROLINE



Publicité des actes de la commune par publication papier le : 29/01/2025
Transmis au contrôle de légalité le : 29/01/2025